Je trouve normal que le député de Sault-Sainte-Marie (M. Murphy) participe à ce débat. J'estime que nous progressons lorsque des députés autres que ceux des Maritimes directement affectés participent aux discussions. Je souscris aux idées contenues dans cette motion. J'approuve ce que mon honorable ami a dit relativement à un pont au-dessus de la rivière Shubenacadie et également la formule qu'il a proposée relativement à la construction de cette route. Je m'empresse d'ajouter que nous n'envisageons aucune superautoroute mais qu'il s'agit simplement d'une route touristique compatible avec la tendance actuelle qui est de se promener dans la campagne, d'y camper et de parcourir lentement la magnifique côte rocheuse qui caractérise la baie de Fundy.

Je présume que cette motion sera étouffée sous les discussions et je ne me fais aucune illusion, mais il est une question pertinente que j'aimerais poser à un membre du gouvernement. J'aimerais savoir ce qu'il est advenu du rapport ordonné par l'entremise du Conseil de développement de la région atlantique. J'ai appris que le ministère fédéral des Travaux publics, par l'intermédiaire de ses bureaux de Fredericton et de Halifax, a accepté d'effectuer une étude du projet de la route de Fundy et d'en faire rapport au Conseil. On prévoyait que ce rapport serait déposé l'automne dernier mais on en est sans nouvelles depuis. Je crois savoir que ce projet a été recommandé comme bon et viable. Mais c'est tous les renseignements que je possède. C'est une question à laquelle on pourrait me répondre et dont la réponse nous donnerait une idée de la position actuelle du gouvernement.

Le député de Sault-Sainte-Marie a évoqué la position adoptée par les gouvernements provinciaux. Les gouvernements concernés s'intéressent au projet; je parle des gouvernements précédents et actuels du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Financièrement parlant ce projet constitue pour eux une énorme entreprise. Personne n'essaie de leur forcer la main. La partie de cette route qui passe au Nouveau-Brunswick ferait le tour de la baie de Fundy. Imaginez-vous traversant la frontière canado-américaine à St. Stephen puis parcourant cette belle route de vacances qui longe la boucle de la baie de Fundy jusqu'à la pointe de la Nouvelle-Écosse.

C'est un parcours de 500 milles et, comme je l'ai dit, personne ne s'attend que les gouvernements provinciaux, quels qu'ils soient, déboursent 100 millions de dollars. Nous désirons simplement leur appui et ils ont donné leur accord de principe. Il s'agit maintenant de trouver le moyen d'exécuter le projet. Encore une fois, personne ne parle d'une superautoroute de plusieurs centaines de millions de dollars. Cette proposition ne vise nullement à distraire des fonds affectés à la construction d'autres routes, mais simplement à obtenir l'assentiment voulu pour amorcer les travaux. Le tronçon qui m'intéresse plus particulièrement s'étend de la baie de Fundy, à partir de la baie de Saint-Jean jusqu'au parc national de Fundy et pourrait être achevé en élargissant les limites de ce parc qui est en fait l'un des plus petits des parcs nationaux. Si la bande de terre qui longe la côte éait élargie, le gouvernement fédéral assumerait la responsabilité des routes qui viendraient sillonner cette extension. La Commission des parcs nationaux dispose évidemment de fonds illimités lui permettant d'exécuter des projets dans les parcs. Le procédé que je viens de mentionner nous permettrait de libérer les fonds nécessaires à la construction d'au moins un tronçon de cette autoroute.

Tenant compte de tout cela, je demande au gouvernement de nous dire aujourd'hui, ou à une date ultérieure, ce qu'il pense de la proposition relative à la route de vacances de la baie de Fundy, et notamment de l'idée d'agrandir le parc de Fundy de façon à intéresser le gouvernement fédéral au projet.

Je voudrais parler également d'un autre aspect. En dépit du manque d'intérêt que manifeste le gouvernement fédéral et du fait que nous avons été contraints de ralentir nos travaux, le public se fraie peu à peu un chemin à travers ce pays et se trace lui-même un sentier qui rejoint la vieille route de Shepody qu'on suivait autrefois. Il s'agit de la vieille route côtière reliant Halifax à Saint-Jean. Des campeurs et des jeunes scouts pleins d'énergie construisent maintenant des sentiers. Malgré le manque d'intérêt de la part des hommes politiques et malgré aussi le fait que nous n'avons pas pu établir de plan concret, la route est en voie de construction et c'est bon signe pour l'avenir.

• (1730)

J'appuie la motion présentée par mon ami, le député de Halifax-East Hants (M. McCleave). Je crois que la formule 90-10, employée lors de la construction de quelques routes dans les provinces maritimes, est bonne. Elle devrait s'imposer dans ce genre de construction de routes afin d'éviter qu'on ne puise dans les fonds nécessaires à la construction d'autres routes. De cette façon, cette mesure serait excellente pour l'industrie touristique. J'espère qu'on me dira ce qui est arrivé au relevé du ministère des Travaux publics qui devait être mis à la disposition du nouveau Conseil de développement de la région atlantique.

En terminant, je signalerais que ce projet de route de vacances de Fundy stimule l'imagination de bien des esprits depuis plus de 100 ans. C'est un grand défi pour le Nouveau-Brunswick et, la Nouvelle-Écosse, et, le tourisme étant ce qu'il est aujourd'hui, le projet devrait être lucratif et de nature à aider les gens à s'aider eux-mêmes; il est certes dans l'intérêt public. S'il aide l'industrie du tourisme, il assurera la réalisation de quelques-unes des promesses faites à ces provinces à l'époque de la Confédération. Comme je l'ai fait maintes fois depuis près de 20 ans, je demande aux députés d'appuyer une entreprise qui me semble très sensée.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques sur la résolution présentée par l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) qui, en résumé, sollicite une participation financière du gouvernement fédéral à 90 p. 100, je ne puis que me ranger de son côté, puisque la province où je vis—notamment la région où se trouve ma circonscription—a un impérieux besoin de routes convenables.

Étant donné la longueur considérable de chemins sillonnant la province de Québec en tous sens, les besoins toujours croissants dans le domaine du transport, et le développement de la technologie rendent nécessaire le développement d'une technique moderne de la construction des routes.